

Robert DAMIEN et André TOSEL (Ed)

# L'ACTION COLLECTIVE

COORDINATION, CONSEIL,  
PLANIFICATION

Colloque international  
"L'Action collective"  
Besançon, 20-22 octobre 1994.

NECA 66 893

Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté, 653  
Diffusion Les Belles Lettres, 95 boulevard Raspail, 75006 Paris

Besançon

1998

Série AGON.  
compactus Vol. 12



## RÉFLEXIONS SUR LA MOTIVATION ÉCONOMIQUE

par Daniel SCHULTHESS

Dans le fonctionnement et le développement du marché conçu comme institution centrale du libéralisme, les économistes de l'école autrichienne mettent en évidence la figure de l'entrepreneur. Nous voulons expliciter, au sujet de la motivation qu'il faut lui prêter, l'ambiguïté suivante : d'un côté, le noyau motivationnel de l'activité de l'entrepreneur, ainsi que les critères de réussite qui s'y s'attachent, tiennent à l'optimisation de ses rétributions sur le marché par des initiatives positives (innovation, etc.); de l'autre côté, l'émergence de blocages du marché compétitif se comprend à partir du même noyau motivationnel. De là découle un dilemme du libéralisme, car des difficultés sont liées aux diverses façons de sortir de ces blocages.

Dans les réflexions qui suivent, nous cherchons à décrire une ambiguïté qui, dans l'approche libérale, s'attache à la signification sociale et politique de la motivation économique. Dans cette approche, les modèles économiques servent non seulement à l'investigation d'une sphère circonscrite de phénomènes, mais ils prennent aussi, du fait de la prédominance de l'économie dans la vie sociale et politique de notre temps, une certaine force normative. Ces modèles économiques du comportement humain, une fois installés au coeur de la vie sociale et politique, génèrent leur propre vue du "bien agir", du *eu pratein* pour parler avec Aristote, voire de la vertu au sens traditionnel d'une disposition humaine débouchant sur la réalisation du bien. Cette vue entre sans doute en concurrence

avec d'autres vues du "bien agir". Il nous importe donc d'en examiner les mérites et les limites.

Notre point touche le thème du colloque "Action collective" en ceci que la motivation économique sur laquelle nous nous pencherons est au coeur du phénomène économique du marché, et que le marché est le dispositif majeur de coordination dans cette approche libérale. Le point que nous voulons soulever est très simple mais d'une certaine portée.

Commençons par quelques préalables. Pour la satisfaction de ses besoins, l'humanité est sortie au fil des millénaires et par des voies différentes des systèmes de production autarciques. Dans ceux-ci, la satisfaction des besoins de groupes limités dépendait seulement des efforts des groupes eux-mêmes. Une fois ces systèmes abandonnés, la satisfaction des besoins dépend des échanges de biens, d'abord locaux, puis de plus en plus globaux. Les systèmes d'échange de biens ont leur dynamique propre, qui inclut mais ne se réduit pas à la division du travail. Cette dynamique comporte sans doute bien des aspects positifs, en termes de satisfaction des besoins et des préférences. Le débat entre libéralisme et socialisme concerne alors la façon dont les sociétés humaines peuvent être mises au bénéfice de cette dynamique suscitée par les échanges de biens et la division du travail.

Le libéralisme table sur un phénomène remarquable, celui du marché. Là où plusieurs acteurs économiques cherchent à faire valoir leur travail et leur production de biens, ainsi que leurs possibilités d'acquisition de biens pour la satisfaction de leurs besoins, leur interaction a des effets que les libéraux placent au centre de leur approche de la vie sociale. Il n'entre pas dans nos buts d'examiner les propriétés du marché, un chapitre à l'évidence essentiel de la théorie économique. Un seul point nous retient dans ce bref exposé: c'est que le comportement individuel dans l'interaction marchande produit des effets initialement non voulus et non prévus par les protagonistes. Ces effets sont parfois tels qu'ils bénéficient à la société au sein de laquelle le marché se constitue, localement ou globalement.

Ce genre de biens apparaît le mieux si on prend en considération la dimension comparative ou évolutive du marché<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les raisonnements qui nous intéressent ici pourraient être menés aussi, et avec davantage de généralité, sur le terrain de l'économie néoclassique.

C'est aussi par rapport à cette dimension évolutive qu'émerge la figure de l'*entrepreneur* dont l'apport au phénomène du marché a été mis en évidence tout particulièrement par l'école dite autrichienne en économie, avec Joseph A. Schumpeter, Friedrich Hayek, Israel Kirzner et d'autres.

Nous prendrons deux exemples élémentaires, que nous présenterons sous forme de tableaux. Ces tableaux résument de petites histoires de marché. Admettons que deux maraîchers, A et B, sont seuls à fournir une clientèle locale. Le tableau 1 ci-dessous représente leur activité de façon plus ou moins arbitraire, ainsi que leurs rétributions pour les produits de celle-ci. Nous nous intéressons aux deux étapes  $t_1$  et  $t_2$ . En  $t_1$ , A et B produisent des navets en quantités égales et les écoulent sur le marché à un prix quelconque, leur rétribution étant par exemple de 100. En  $t_2$ , A, un entrepreneur tel que l'école autrichienne aime à les décrire, innove. Réduisant sa production de navets, il introduit la culture des carottes dont la vente se révèle profitable sur le marché local — d'où une augmentation de sa rétribution portée à 120 (navets 50, carottes 70). On admet un peu arbitrairement que le prix des navets n'augmente pas<sup>1</sup>. B, moins porté à l'innovation, garde un même niveau de rétribution par une production qui reste la même qu'en  $t_1$ . Dans cette histoire de marché, A et B poursuivent leur propre intérêt: ils cherchent à vendre au meilleur prix le produit de leur travail.

Tableau 1

		B produit des navets en quantité $q_B$
$t_1$	A produit des navets en quantité $q_A = q_B$	(100, 100)
$t_2$	A produit des navets en quantité $1/2q_B$ et des carottes en quantité $1/2q_B$	(120, 100)

<sup>1</sup> On pourrait arguer que la diminution de la quantité produite se reflétera dans une évolution du prix à la hausse. Mais d'un autre côté, une partie des besoins satisfaits jusque là par la consommation de navets sont satisfaits désormais par la consommation de carottes.

On peut envisager une autre évolution mettant l'entrepreneur en évidence. Admettons que A découvre en  $t_2$  un moyen d'augmenter sa production de navets (tableau 2). Le doublement de cette production conduit en  $t_2$  à une amélioration de la rétribution de A. On note que B subit une baisse de sa rétribution: c'est la dure loi du "qui n'avance pas recule".

Tableau 2

		B produit des navets en quantité $q_B$
$t_1$	A produit des navets en quantité $q_A = q_B$	(100, 100)
$t_2$	A double sa production qui devient $2q_B$	(140, 70)

Dans les deux cas, les choses évoluent sur ce marché local du fait de l'initiative de A. A améliore d'ailleurs sa rétribution dans les deux cas. Mais qu'en résulte-t-il pour le public des acheteurs ? Comme les libéraux le font remarquer, le public *bénéficie* lui-même de ces initiatives de A qui, de son côté, s'est simplement efforcé d'améliorer sa rétribution<sup>1</sup>. Dans le premier cas, le public *bénéficie* de la diversification de l'offre de légumes, dans le second cas de la baisse du coût unitaire des navets, ce qui permet ou bien de s'en procurer davantage, ou bien de libérer des ressources pour autre chose. On dira que l'interaction marchande produit alors un bien public, c'est-à-dire un bien qui profite collectivement<sup>2</sup>. Mais ce bien public n'a pas eu à intervenir dans

<sup>1</sup> J. Schumpeter a décrit d'autres effets externes qui tiennent alors à la diffusion des innovations dues à l'entrepreneur.

<sup>2</sup> On parlera ici d'un bien public dans la mesure où d'une part l'ensemble des acheteurs concernés préfère l'étape postérieure à l'étape antérieure, et où l'usage que chacun d'eux fait de l'étape postérieure n'exclut pas les autres acheteurs — comme c'est le cas des biens privés. Mais il y a

la motivation de A. On observera en effet que ce "bien public" est extérieur au système de données<sup>1</sup> qui règle la décision du maraîcher A, et que nous avons reportées sur les tableaux. Comment cerner ce "bien public" sur nos tableaux ? Il se lit dans la différence du cas qui résulte de l'initiative et du cas initial moins favorable au public. A cette différence, favorable de façon interne pour le maraîcher A, correspond ici pour le public une différence favorable d'un point de vue restant externe pour A.

La force normative du modèle économique, à laquelle nous faisons allusion au début de notre exposé, tient alors au discours suivant que nous adressent les libéraux : si vous avez le souci des biens publics, vous devez traiter comme une authentique vertu l'esprit compétitif de l'entrepreneur qui, tout en poursuivant son propre intérêt dans une interaction purement marchande, sert le public sans le vouloir. A cette louange de l'entrepreneur s'associe une façon de décrire les maux affectant la société à laquelle nous ne nous arrêterons pas, mais qui se centre sur la vertu de l'entrepreneur et la nécessité de ne pas interférer avec l'interaction marchande.

Le libéralisme fait donc fond sur ce genre de phénomène pour mettre en évidence que les biens publics, ceux qui profitent collectivement, surgissent pour une part essentielle de la façon que suggèrent nos exemples. Il serait illusoire de vouloir les faire surgir d'une façon qui fasse moins de place à l'interaction marchande. Un grand débat s'instaure ici sur la planification et le socialisme. Nous n'entrerons pas dans ce débat, mais voulons faire ressortir maintenant le point suivant: il arrive aussi que l'interaction d'agents économiques poursuivant leur intérêt propre ne produise pas un tel bien public, mais son contraire.

Un exemple caractéristique est celui du cartel se substituant à la situation de concurrence qui était en fait intégrée aux deux premiers tableaux. Admettons que nos deux maraîchers A et B, tous deux producteurs de navets, disposent de grandes réserves de productivité dont ils peuvent faire usage ou non. La situation

d'autres sortes de biens publics ou collectifs comme la sécurité publique, les voies de circulation, les digues contenant les eaux de surface, etc.

<sup>1</sup> Du fait de la dimension de l'incertitude, les économistes de l'école autrichienne n'aiment guère parler de "données" déterminant l'initiative de l'entrepreneur (Kirzner, 1994, p.104), mais nous nous en contenterons ici.

initiale est cependant celle d'un certain niveau de production et de prix chez A et B, qui se caractérise, comme c'est le cas dans un cartel, par l'existence de mécanismes de contrainte. Ceux-ci permettent à A et à B de dire aux acheteurs de navets : nos produits sont à prendre à tel prix, ou vous n'en obtiendrez pas.

Le tableau 3 représente non une évolution, mais une combinatoire de stratégies que peuvent poursuivre les maraîchers A et B, étant donné cette situation initiale de contrainte dont les données correspondent à celles de l'issue représentée en bas à droite sur le tableau.

Posons que l'interaction des choix de A et B détermine le tableau suivant de rétributions, à peu près compatible avec les tableaux précédents<sup>1</sup> (les tableaux précédents diffèrent par le fait que A et B ne tiennent pas compte de leurs choix respectifs) :

Tableau 3

	A double sa production et laisse ses prix "flotter"	B maintient sa production $q_B$ et fixe ses prix
t 1	A double sa production et laisse ses prix "flotter" (110, 110)	(205, 50)
t 2	A maintien sa production $q_B$ et fixe ses prix (50, 205)	(150, 150)

Ce qui est décisif ici, c'est que la mise en oeuvre des réserves de productivité et chez A et chez B débouche sur des rémunérations inférieures pour tous les deux à celles de la meilleure des issues possibles. De plus, le risque que représente pour chacun d'eux un recours unilatéral que ferait l'autre maraîcher à ses réserves de productivité est considérable.

<sup>1</sup> Ce tableau revient au cas de figure connu comme "dilemme du prisonnier" qu'on nous pardonnera d'utiliser de façon atypique. D'un autre côté, cette utilisation atypique donne un exemple du fait que la coopération au sens de la théorie des jeux est loin d'être toujours socialement désirable.

Si les rétributions se hiérarchisent comme elles le font sur le tableau 3, deux voies s'avèrent praticables pour nos maraîchers — dans la mesure où ils ne peuvent laisser l'autre protagoniste recourir unilatéralement à ses réserves de productivité. Ou bien produire davantage tous les deux, s'il s'avère que leurs décisions ne peuvent se coordonner, ou bien maintenir la situation initiale. Les rétributions attachées à ces deux voies montrent que l'intérêt de nos maraîchers se trouve en toute clarté du côté de la seconde voie. L'entente ou la collusion, c'est-à-dire le cartel, permettent à A et à B de maintenir leurs rétributions de la situation initiale.

Ce type de situation doit être décrit de la façon suivante : *tant qu'elle est incapable de lier l'autre protagoniste*, la rationalité économique tendant à l'optimisation des rétributions prescrit de produire davantage à moindre prix. Notons que c'est aussi cette voie qui réaliserait un bien public. Mais elle entraîne des rétributions que A et B peuvent sans doute considérer comme médiocres.

Apercevoir la possibilité de la collusion et la rechercher, si c'est possible, c'est ce que prescrivent alors les mêmes raisons qui dictaient à l'entrepreneur d'augmenter sa production là où la collusion était exclue. Bref, si les décisions de A et de B peuvent se lier, ceux-ci obtiennent des résultats plus favorables. On notera donc, dans ce cas, que la même rationalité économique débouche sur un cartel; celui-ci — en raisonnant sur le bien public, externe au tableau, de la même façon que nous avons fait jusqu'ici — élimine un bien public<sup>1</sup> : au lieu d'avoir des navets abondants et à bas prix, le public en obtient moins à un prix plus élevé.

Ainsi, en optimisant leurs rétributions par la voie d'un cartel, les agents économiques A et B auront produit le contraire d'un bien public. Ils n'ont pas non plus cherché cela, bien entendu, mais ils ont poursuivi pour eux-mêmes la voie rationnelle de l'optimisation de leurs rétributions. Peut-être même les cas de l'une ou de l'autre sorte seront-ils, dans certains cas, indiscernables pour les agents économiques. L'entrepreneur sait-il toujours, là où il améliore ses rétributions, de quelle façon il le fait ?

<sup>1</sup> Si la situation initiale est celle que nous avons dite, cette élimination garde quelque chose de virtuel. Si, en revanche, la situation initiale est celle où A et B ont déjà augmenté leur production, et la situation finale celle du cartel, l'élimination est réelle.

Le point que nous cherchons à mettre en lumière est celui-ci: que le résultat de l'initiative de l'agent économique produisant pour le marché constitue un bien public ou son contraire, cela dépend, non de la motivation économique elle-même, mais de ce qu'on pourrait appeler en un sens large son contexte institutionnel<sup>1</sup>. L'action de la "main invisible" qui produit le bien public que nous avons envisagé dépend autant du contexte institutionnel que de la motivation économique.

## REPLIQUE

Les économistes nous diront, à ce point de notre exposé ou peut-être bien avant: "Monsieur, vous n'avez pas compris notre façon de poser le problème. Ce que vous décrivez, c'est précisément la fin de la compétition économique, son anéantissement par des collusions malvenues. Vous nous décrivez la fin de l'entrepreneur et la naissance du bureaucrate industriel ou financier".

Cette observation, toutefois, fait rebondir le débat sur le contexte institutionnel et nous renvoie à une sorte de balancement entre deux attitudes libérales qu'on rencontre rarement à l'état pur, mais qui sont tout de même opposées en leur principe. Nous les appellerons d'un côté le recours au droit et à l'éthique et de l'autre côté le sang-froid économiste.

## RESTAURATION JURIDIQUE ET ETHIQUE DU MARCHÉ COMPÉTITIF

Dans la première de ces attitudes, l'instauration ou la restauration d'un marché pleinement compétitif et supprimant les cartels, doit s'imposer en quelque sorte du dehors, et cela sous deux angles différents, l'angle juridique et l'angle éthique.

Sous l'angle juridique, l'Etat interdit les cartels et bannit toutes les formes de corruption (dont le principe n'est pas différent des cartels, puisque des biens et services se paient à des prix que des mécanismes de contrainte permettent de hausser). Les difficultés s'amoncellent ici. Il en est qui sont d'ordre plutôt

<sup>1</sup> A ce sujet, on lira avec profit Philippe De Villé (1990).

théorique: il peut être très problématique d'identifier toutes les formes possibles de collusion et de tailler chaque fois une législation à leur mesure. D'autres sont de nature pratique: les grandes entreprises s'avèrent des poids lourds face à des Etats souvent peu puissants; l'identification des cas, notamment dans le domaine financier, est très difficile. La critique que F. von Hayek a si vigoureusement opposée aux socialismes d'Etat — celle d'être incapable d'obtenir cette information sur les agents et facteurs économiques que seule la libre formation des prix sur le marché peut donner — se retourne ici, *mutatis mutandis*, contre l'attribution à l'Etat de la charge d'appliquer le cadre juridique destiné à maintenir un marché compétitif: l'information nécessaire est particulièrement difficile à obtenir pour les pouvoirs publics.

Sous l'angle éthique — complément indispensable du précédent<sup>1</sup> — s'adressant directement au comportement individuel, le libéral dira ceci: le bon fonctionnement du marché dépend d'une éthique des entrepreneurs et plus généralement des agents économiques, d'une éthique venue d'un autre temps, nourrie d'une éducation religieuse, par exemple, dans laquelle on ne recherche spontanément que les avantages *licites* de l'activité économique.

La difficulté est d'abord doctrinale: l'unité motivationnelle se rompt chez l'agent économique. Tantôt c'est l'optimisation de ses rétributions dans l'interaction marchande qui prévaut, tantôt c'est un autre motif tiré d'une moralité traditionnelle qui prescrit le renoncement au "profit facile" du cartel, des opérations d'initiés, etc. Mais de cette coupe de l'éthique aux lèvres financières, il y a souvent loin. Et n'y a-t-il pas de l'ingéniosité dans la mise au point de cartels ?

La difficulté pourrait devenir également une difficulté pratique. Francis Fukuyama, rendant compte dans le *Times Literary Supplement* d'un livre récent d'Ernest Gellner, *Conditions of Liberty*, note que Gellner rejette la théorie selon laquelle la société sécularisée "vivrait moralement sur une sorte de capital moral hérité, laissé derrière lui par l'âge de la foi". Il poursuit: "Il est difficile d'indiquer des sources autres que le capital moral hérité pour expliquer les communautés

<sup>1</sup> Si le problème de la motivation économique se généralise et s'étend notamment aux représentants de l'Etat, l'efficacité de l'instrument juridique disparaît.

contemporaines, et il y a des indications claires que ce capital s'épuise lentement." (*TLS*, 28 octobre 1994, p.3-4)

## RESTAURATION "ECONOMISTE" DU MARCHÉ COMPÉTITIF

Dans l'autre attitude, celle du sang froid économiste, l'instauration ou la restauration du marché compétitif s'impose, en quelque sorte, du dedans. Tout en reconnaissant la nécessité d'un cadre juridique, on en donne une justification économique (sous forme d'une théorie économique des institutions). On dira que l'optimisation des rétributions dans l'interaction marchande, bien comprise, tenant compte de l'itération des interactions, de leur multiplicité, etc, exige le renoncement aux cartels, à la corruption, etc.

La difficulté est alors la suivante: à ceux qui sabotent le marché compétitif, aux resquilleurs de tout poil, on pourra tenir le seul langage de leur intérêt, et leur assurer qu'ils ne l'ont pas bien compris. Ce sera peu convaincant, cependant, et hélas rarement vrai<sup>1</sup>.

## BIBLIOGRAPHIE

Kenneth J. ARROW (1992), "Moral Thinking and Economic Interaction", dans *Social and Ethical Aspects of Economics*, Commission pontificale Justice et Paix, 1992, pp. 17-22.

Philippe DE VILLÉ (1988), "Comportements concurrentiels et équilibre général : de la nécessité des institutions", *Economie appliquée* 53/3, pp. 9-34.

Friedrich A. VON HAYEK (1974), "The Pretence of Knowledge" (Nobel Memorial Lecture), *The American Economic Review* 79 (1989), pp. 3-7.

<sup>1</sup> Nous tenons à remercier les participants du colloque de Besançon, ainsi que ceux du séminaire du 9 mars 1995 à la chaire Hoover de l'UCL, pour leurs commentaires éclairants.

Israel M. KIRZNER, (1994) "The Ethics of Competition", dans Horst Siebert (éd.) *The Ethical Foundations of the Market Economy*, Tübingen, Mohr, 1994, pp. 101-114.

Frank H. KNIGHT (1922), "Ethics and the Economic Interpretation", in *Quarterly Journal of Economics* 36, pp.451-481, repris dans *The Ethics of Competition and Other Essays*, Londres, Allen&Unwin, 1951, pp.19-40.

Frank H. KNIGHT (1923), "The Ethics of Competition", dans *Quarterly Journal of Economics* 37, pp.579-624, repris dans *The Ethics of Competition and Other Essays*, Londres, Allen&Unwin, 1951, pp.41-75.